

*Cofie*

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LVX

# EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 17 juin 1944

## *Le Conseil d'Etat*

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Thoiry en séance du 30 mai 1944, demandant de désigner sous le nom de :

CV17817

a) Chemin du Petit Bel-Air

l'ancien chemin vicinal dit "des Tattes" tenant au chemin des Mésanges en direction de l'avenue de Bel-Air ;

CV12653

b) Chemin des Hironnelles

le chemin privé sans issue qui, partant du chemin du Petit Bel-Air, aboutit aux terrains communaux d'Ambilly ;

vu le préavis favorable du Service des Archives d'Etat en date du 12 juin 1944 ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des archives du 9 octobre 1931 ;

### A R R E T E :

De donner le nom de :

- ✓ 1. Chemin du Petit Bel-Air ou chemin vicinal dit "des Tattes" (d'une longueur de 140 m. env.) faisant suite au chemin du Petit Bel-Air actuel, situé sur la commune de Chêne-Bourg.
- ✓ 2. Chemin des Hironnelles ou chemin privé sans issue, qui part du chemin du Petit Bel-Air et qui aboutit aux terrains communaux d'Ambilly.

Les nouvelles dénominations entrèrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :	
Bureau	3 ex.
Banquier	1 ex.
Archives	1 ex.



Certifié conforme  
Le Chancelier :

*[Signature]*